Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20261019-DCM20260101901-DE

Commune de BRIE
22 rue de Bretagne
35150 BRIE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, **le 19 Octobre 2026 à 20h30**, le Conseil Municipal, proclamé élu à la suite des récentes élections municipales du 15/03/2026, régulièrement convoqué le 8/09/2026. Par Monsieur Bruno PELLETIER, Maire, s'est réuni à la Mairie, afin de discuter des points à l'ordre du jour

Présents Bruno PELLETIER, Michelle RIET, Dominique BRISARD, Christine GANTELET, Philippe DENIS, Patrick ROBERT Damien DERSOIR, Michèle BORDELET, Aline PERRIN, Coralie JAEG, Caroline MARTEL, Ludovic DRONIOU, Louise BRISARD, Melvyn BOUYER

Excusés : Yoann ROBIEU donne pouvoir à Damien DERSOIR,

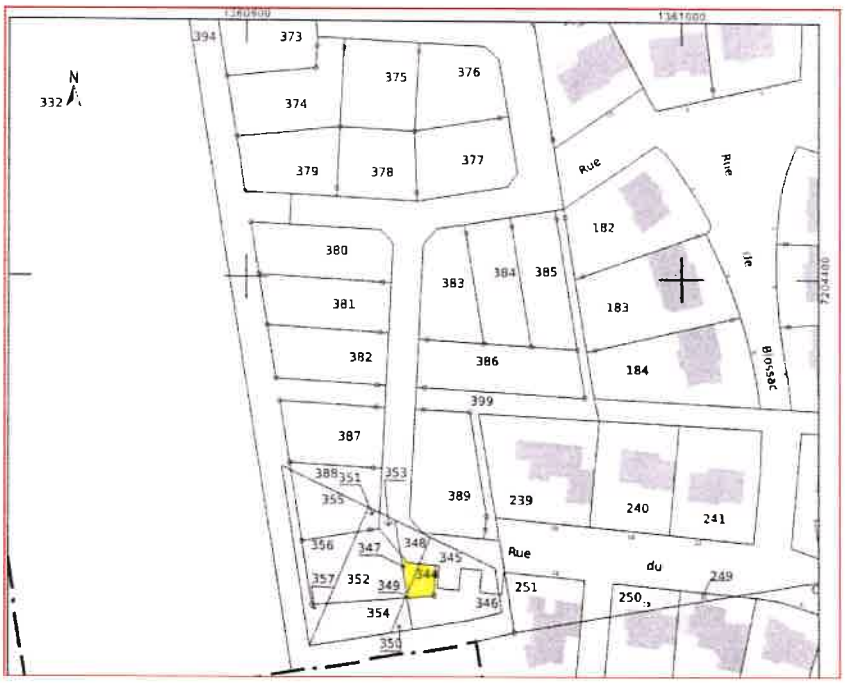
Absent :

Secrétaire de séance : Louise BRISARD

Le compte-rendu du Conseil municipal du 14 Septembre 2026 est validé à l'unanimité.

1. DIA – 42 rue des Hortensias

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu le15/09/2026 une déclaration d'intention d'aliéner poules parcelles situées au 42 rue des Hortensias, référencées section AA 344- 347 et 349 pour une surface totale de 374M² soumise au droit de préemption urbain



➢ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (15 votes pour, … vote contre, … abstention) :

- **DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption pour la parcelle située 42 rue des Hortensias à BRIE, référencée section AA n°344-347 ET 349.**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20261019-DCM20260101901-DE

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Bruno PELLETIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le :
- la réception en Préfecture le :
- la publication le :
Le Maire, Bruno PELLETIER